

Le comité syndical du SIVU chenil fourrière du Lot et Garonne s'est réuni le six décembre deux milles vingt-cinq à la Salle des fêtes de ROUMAGNE, sous la présidence de Madame Audrey De Brito.

Le quorum étant atteint le comité syndical peut être tenu.

Présents (26) :

M. SCHMITTLIN Stéphane (Aubiac)
M. FAUVE Gérard (Bajamont)
M. GALABERT Vivian (Bon Encontre)
Mme GARDEIL Cristelle (Lafox)
Mme PELLETIER Corinne (Le Passage)
Mme SCOUPPE Catherine (Pont du Casse)
M. SOULA Jacques (Puymirol),
M. CHAU-VAN Jean Louis (Roquefort)

Mme CZECH Nathalie (Feugarolles)
Mme QUINTLE Christine (Thouars sur Garonne)
M. LARRIGALDIE Samuel (Lannes)

Mme PAYERAS Brigitte (Beaugas)

Mme GERON Mauricette (Saint Léon)

Mme DE BRITO Audrey (Casteljaloux)

Mme NADEAU Janine (Duras)
M. DAUBISSE Patrick (Esclottes)
M. DELPORTE Frédérique (Saint Pierre sur Dropt)

Mme GUILLAUME Sylvie (Bias)
M. CARDONA Yves Pierre (Le Lédat)

Mme SCHLEGEL Cécile (Roumagne)
Mme FOURNIER Stéphanie (Allemands du Dropt)

M. PREVOT Jean Marie (Castelmoron sur Lot)
Mme LENZI Valérie (Montastruc)

Mme PERAT Michel (Clairac)
M. COUZIGOU Laurent (Sainte Bazeille)
Mme PARAGE Marie Line (Virazeil)

Absents (8) :

M. GIRARDI Raymond (Argenton)
Mme QUINTARD Anna Maria (Trémons)
M. DEVROUX Éric (Dausse)

AR Prefecture

047-254702632-20251209-28_2025-DE

Recueil des délibérations de la commune de REZE Séverine (Auradou)

M. FIIOL Laurent (Anthé)

Mme CORBEFIN SCHREMPP Noëlle (Casseneuil)

M. AUBOUIN Philippe (Saint Pardoux du Breuil)

M. DUROSIER Daniel (Tonneins)

Absents Excusés (10):

M. BONNOR Richard (Trentels)

M. MASSET Michel (Damazan)

Mme CASTELLARNAU Valérie (Samazan)

M. FELETTI Éric (Saint Hilaire de Lusignan)

Mme GIBARROUX Martine (Calonges)

M. LAFFITEAU Jean Paul (Cocumont)

Mme LENZI Valérie (Montastruc)

M. MAGNI Claude (Estillac)

Mme SEIGNOURET Jacqueline (Montpezat)

M. TRIQUET SABATE Christophe (Miramont de Guyenne)

Absents Excusés ayant donnés pouvoir (6):

M. DUGAY Jean (Agen)

M. POIRIE Franck (Montesquieu)

M. TESTUT Jean Pierre (Cahuzac)

Mme WYSS Nicole (Dolmayrac)

M. PONTTHOREAU Michel (Fargues sur Ourbise)

Mme GAVA Patricia (Lafitte sur Lot)

Suffrages exprimés : 32

Secrétaire de séance : Mme GERON Mauricette

Date d'envoi de la convocation : 28/11/2025

ANNULATION DE TITRES EN NON VALEUR

Considérant qu'il convient de statuer en assemblée délibérante sur les titres émis et non recouvrées par la trésorerie.

Statuant sur l'ensemble des titres émis en 2020 (pour un montant de 120.88€⁰), 2021 (pour un montant de 569.17€⁶), 2022 (pour un montant de 333.64€⁰⁰), 2023 (pour un montant de 792.01€) 2024 (pour un montant de 1500€) 2025 (pour un montant de 500.00€) non recouvrées à ce jour par la trésorerie.

Constatant que leur le montant de ces titres non recouvrées et émis en 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 s'élève à un montant total de 3815.70€, et qu'il convient de les mettre en non valeur.

Décide d'accepter de mettre en non-valeur les titres émis en 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 non recouverts pour un montant total de 3815.70€.

VOTE :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

AR Prefecture

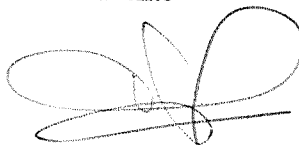
047-254702632-20251209-28_2025-DE
Reçu le 09/12/2025

Fait à Roumagne, le : 06.12.2025

Le secrétaire de séance



La Présidente



Audrey De Brito

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Affichée le 10/12/2025

Transmis au représentant de l'état : 09/12/2025

AR Prefecture

047-254702632-20251209-28_2025-DE
Reçu le 09/12/2025